

SMADAIT
40 rue de l'Aéroport
37100 TOURS
Tél. 06.24.94.09.00

Tours, le 11 juillet 2019



BORDEREAU D'ENVOI

Préfecture d'Indre et Loire
Direction des Collectivités Territoriales

Contrôle de légalité

Veillez trouver ci-joint, pour contrôle de légalité, en deux exemplaires, les délibérations adoptées lors du Comité syndical de l'aéroport du 9 juillet 2019 :

- CS 19.07.01 – Commission Consultative des Services Publics Locaux – Désignation des membres
- CS 19.07.02 – Personnel - Création de poste de chef de projet développement à temps complet – régime indemnitaire
- CS 19.07.03 – Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat – Signature d'une convention
- CS 19.07.04 – Présentation du CRAC 2018

Vous en souhaitant bonne réception.